

Arrêté fédéral concernant l'immobilier militaire

(Message sur l'immobilier militaire 2003)

du 9 décembre 2002

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 163, 167 et 173 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 29 mai 2002²,
arrête:

Art. 1 Crédit d'engagement assujéti au frein aux dépenses

Un crédit d'engagement d'un montant de 38 000 000 millions de francs est accordé au Conseil fédéral pour le projet «Nouveau bâtiment pour skyguide à Wangen/Dübendorf».

Art. 2 Crédit d'engagement non assujéti au frein aux dépenses

Des crédits d'engagement d'un montant de 408 945 000 millions de francs, sous la forme d'un crédit de programme, sont accordés au Conseil fédéral.

Art. 3 Crédits de paiement

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (Etat-major général) est habilité à inscrire les crédits de paiement y relatifs dans les budgets annuels.

Art. 4 Transferts de peu d'importance

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (Etat-major général) peut, après entente avec le Département fédéral des finances (Administration fédérale des finances) procéder à des transferts de peu d'importance entre articles dans le cadre du crédit d'engagement.

¹ RS 101

² FF 2002 4801

Art. 5 Dispositions finales

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 25 septembre 2002

La présidente: Liliane Maury Pasquier

Le secrétaire: Christophe Thomann

Conseil des Etats, 9 décembre 2002

Le président: Gian-Reto Plattner

Le secrétaire: Christoph Lanz

Composition des crédits d'engagement sollicités

1 Crédit d'engagement assujéti au frein aux dépenses

	Francs
Wangen/Dübendorf ZH Aérodrome militaire, centre de navigation aérienne militaire et civile Participation du DDPS au coût du nouveau bâtiment pour skyguide (<i>ch. 2.1.7 et 3.2 du message sur l'immobilier militaire 2003</i>)	38 000 000
Total assujéti au frein aux dépenses	38 000 000

2 Crédit d'engagement non assujéti au frein aux dépenses

	Francs
a. Projets supérieurs à 10 millions de francs	
Bure JU, place d'armes Construction d'une halle d'instruction/de garage avec atelier (<i>ch. 2.1.5</i>)	17 400 000
St. Luzisteig GR Place d'armes, caserne Agrandissement, 3 ^e étape (<i>ch. 2.1.6</i>)	15 880 000
Installation à haute altitude des Forces aériennes Adaptations architecturales pour FLORAKO, 6 ^e étape de projet (<i>ch. 2.1.8</i>)	12 600 000
Meiringen BE Aérodrome militaire, infrastructure d'exploitation Adaptations architecturales et agrandissements, 3 ^e étape (<i>ch. 2.1.9</i>)	12 500 000
b. Projets ne dépassant pas 10 millions de francs	
Projets selon les ch. 2.1.10, 2.2.2, 2.3.8 du message sur l'immobilier militaire 2003	350 565 000
Total non assujéti au frein aux dépenses	408 945 000
Total général des nouveaux crédits d'engagement	446 945 000

Arrêté fédéral <bd> concernant l'immobilier militaire (Message sur l'immobilier militaire 2003)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	02
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.01.2003
Date	
Data	
Seite	97-99
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 915

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.